

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 435-26 TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 16 février 2026 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 435-26 VISANT L'AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 427-25 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Éthique & Administration*.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 18 février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour de février 2026.

Vincent Rolland, directeur général et greffier